

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 16 SEPTEMBRE 2024, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 19 août 2024
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 État des taxes dues – dépôt
 - 5.3 Secrétaire-réceptionniste au Service de la culture et des loisirs – embauche
 - 5.4 Politique de prévention de la violence, du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail – modification
 - 5.5 Vente d'une parcelle de terrain – emprise de rue – en front du lot 4 925 247 (93, avenue Gaston)
 - 5.6 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1366-2024 décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 750 000 \$ à cette fin
 - 5.7 Bris du couvert de glace – honoraires
 - 5.8 Programme de supplément au loyer – Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies
 - 5.9 Vente d'obligations par soumissions publiques – adjudication – dépôt
 - 5.10 Rezilio – renouvellement de l'abonnement
 - 5.11 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Remplacement du revêtement extérieur du bâtiment multifonctionnel – NDP-2024-06 – soumissions – adjudication
 - 6.2 Réfection rue Gauthier Nord entre les rues Brûlé et Coulombe – services professionnels en ingénierie – NDP-2024-08 – soumissions – adjudication
 - 6.3 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé No. 12 – soumissions – adjudication
 - 6.4 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé No. 12 – mandat de surveillance des travaux
 - 6.5 Réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve – services professionnels – avenant au mandat
 - 6.6 CGI Environnement inc. – travaux sur la rue Gauthier Nord – réhabilitation ponctuelle de l'égout sanitaire sous le chemin de fer du CN – recommandation de paiement

- 6.7 BLR Excavation – réaménagement de la 3e avenue – recommandation de paiement
- 6.8 BLR Excavation – construction d’une nouvelle station de pompage au poste Bocage – recommandation de paiement
- 6.9 Construction & Pavage Généreux inc. – réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve – recommandation de paiement

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Avis de motion et dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1367-2024 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale
- 7.2 Avis de motion et dépôt et adoption – premier projet de règlement numéro 1368-2024 sur les usages conditionnels
- 7.3 Avis de motion et dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1369-2024 sur les dérogations mineures
- 7.4 Avis de motion et dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1370-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Société de la Saint-Vincent de Paul – contribution financière

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Association de basketball Persévérance – demande de reconnaissance à titre de mandataire et demande de prêt de locaux à titre gratuit
- 9.2 Sentier transcanadien – homologation
- 9.3 Club de soccer Lanaudière-Nord Noir et Or – inscriptions été 2024 – recommandation de paiement
- 9.4 Soccer intérieur – frais de surface – 2023-2024 – subvention
- 9.5 Marche du Grand Défi Pierre Lavoie – participation et promotion

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Mon Afrique en Lanaudière – Une journée en Afrique – demande de commandite
- 10.2 Théâtre Caravelle – demande de reconnaissance
- 10.3 Entente annuelle avec CFNJ – renouvellement
- 10.4 Publicité – Club de vélo du Grand Joliette – achat
- 10.5 Renouvellement d’entente Éditions Média Plus Communication 2025 – bulletin municipal

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

398-09-2024

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 19 août 2024

399-09-2024

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2024 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

400-09-2024

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 20 août au 16 septembre 2024 inclusivement et totalisant une somme de 1 391 634,17 \$.

5.2 État des taxes dues – dépôt

Monsieur Régis Soucy dépose un état dressé par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, lequel état fait suite à l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.3 Secrétaire-réceptionniste au Service de la culture et des loisirs – embauche

401-09-2024

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de secrétaire-réceptionniste au Service de la culture et des loisirs et que des entrevues ont été réalisées;

ATTENDU la recommandation du 10 septembre 2024 du comité de sélection relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de madame Audrey Gagnon au poste de secrétaire-réceptionniste au Service de la culture et des loisirs;

QUE le début de l'emploi de madame Gagnon soit fixé au 15 octobre 2024;

QUE le salaire de madame Gagnon soit fixé à l'échelon 3 de l'échelle secrétaire-réceptionniste de la convention collective en vigueur, en reconnaissance de ses années d'expérience;

QUE l'embauche de madame Gagnon comme secrétaire-réceptionniste au Service de la culture et des loisirs soit soumise à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur;

QUE la Ville accorde à madame Gagnon deux (2) semaines de vacances payées à compter de 2025.

5.4 Politique de prévention de la violence, du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail – modification

402-09-2024

ATTENDU QUE la résolution 314-06-2023 adoptait la Politique de prévention de la violence, du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite politique selon les nouvelles mesures obligatoires en vertu de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la Politique de prévention de la violence, du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail telle que modifiée.

403-09-2024

5.5 Vente d'une parcelle de terrain – emprise de rue – en front du lot 4 925 247 (93, avenue Gaston)

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 925 247 constituant l'immeuble du 93, avenue Gaston ont signifié leur intérêt à acquérir une partie de l'emprise de l'avenue Gaston en front dudit immeuble;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain visée de forme irrégulière constitue une surface excédentaire de l'emprise de l'avenue Gaston;

ATTENDU QUE le morcellement de cette parcelle de l'emprise de l'avenue Gaston permettrait de maintenir une emprise de rue réglementaire de 15 mètres selon les dispositions du règlement de lotissement de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville autorise le morcellement d'une parcelle de l'emprise de l'avenue Gaston, en front du lot 4 925 247, ladite parcelle de forme triangulaire devant être déterminée et approuvée par un projet de lotissement afin de maintenir la largeur de l'emprise de l'avenue Gaston à quinze (15) mètres en front dudit lot 4 925 247;

Que l'ensemble des frais professionnels pour la subdivision et l'enregistrement de la parcelle précitée de l'emprise de l'avenue Gaston et de la parcelle résiduelle de cette dernière rue, ainsi que les frais professionnels pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte de vente du nouveau lot faisant l'objet de ce morcellement soient à la charge des propriétaires en titre de l'immeuble du 93, avenue Gaston;

Que la vente de la parcelle de l'emprise de l'avenue Gaston visée par la présente résolution soit consentie au taux de 78,78 \$ du m², selon la superficie déterminée par l'opération cadastrale requise afin de déterminer le lot visé par cette démarche.

5.6 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1366-2024 décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 750 000 \$ à cette fin

404-09-2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 19 août 2024 concernant le règlement numéro 1366-2024 décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 750 000 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1366-2024 décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 750 000 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

Objet	L'acquisition de véhicules, machinerie et équipements pour les différents services
Portée	À l'ensemble du territoire
Coût	750 000 \$
Mode de financement	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 10 ans
Mode de remboursement	Affectation des revenus généraux de la Ville

405-09-2024

5.7 Bris du couvert de glace – honoraires

ATTENDU QU'en vertu de l'entente signée le 25 février 2021, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté la Ville de Saint-Charles-Borromée afin de procéder à l'octroi des contrats nécessaires à la réalisation des travaux d'affaiblissement du couvert de glace afin de protéger leur population respective et prévenir les embâcles;

ATTENDU QUE selon l'entente, le partage des coûts doit tenir compte des sommes perçues par la Ville de Saint-Charles-Borromée auprès d'autres intervenants ou organismes;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée a produit sa facture 2024-000149, au montant de 30 391,72 \$ taxes incluses, représentant la part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies des dépenses encourues pour des travaux liés au bris du couvert de glace en mars 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée a également produit sa facture 2024-000150, au montant de 562,81 \$, représentant la part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies des dépenses encourues pour des coûts de main-d'œuvre et de machinerie, travaux liés au bris du couvert de glace en décembre 2023;

ATTENDU QUE la répartition des coûts est conforme à l'entente précitée, concernant la surveillance de la rivière L'Assomption et l'affaiblissement des glaces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à la Ville de Saint-Charles-Borromée une somme de 30 954,53 \$ taxes incluses, cette somme étant admissible à la demande d'aide financière auprès du Ministère de la Sécurité publique pour le remboursement des coûts engendrés par l'affaiblissement des glaces 2023-2024.

406-09-2024

5.8 Programme de supplément au loyer – Propulsion Lanaudière et Résidence des Prairies

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a signé en 2014 une entente avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Joliette (l'Office) concernant le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et que cette entente est toujours en vigueur;

ATTENDU QUE l'Office a été désignée pour assurer la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du projet « Investissons

dans la vie » de Propulsion Lanaudière et du projet de la Résidence des Prairies;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente, la Ville s'est engagée à payer à l'avance, le premier jour de chaque mois, un montant représentant 10 % du supplément au loyer que l'Office est lui-même tenu de verser, conformément à l'entente;

ATTENDU QUE l'Office a produit à la Ville une facture pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, représentant 10 % du supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, projet « Investissons dans la vie » pour un montant de 8 979,60 \$ ainsi qu'un montant de 6 570,00 \$ pour la Résidence des Prairies pour un total de 15 549,60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à l'Office municipal d'habitation de Joliette des versements mensuels totalisant 1 295,80 \$ représentant le supplément au loyer de Propulsion Lanaudière, projet « Investissons dans la vie » pour 8 979,60 \$ et le supplément au loyer de la Résidence des Prairies pour 6 570,00 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

5.9 Vente d'obligations par soumissions publiques – adjudication – dépôt

Monsieur Régis Soucy dépose le rapport préparé par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, concernant l'adjudication de l'émission d'obligations de 9 470 000 \$ à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

5.10 Rezilio – renouvellement de l'abonnement

407-09-2024

ATTENDU l'offre de services reçue de Rezilio technologie inc. relativement au renouvellement de l'abonnement au portail REZILIO en ce qui a trait à l'assistance de la gestion de crise et la continuité des activités à partir d'une seule interface;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies procède au renouvellement de son abonnement au portail REZILIO pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027 auprès de Rezilio technologie inc. pour un montant de 8 423,93 \$;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soit autorisée à signer l'offre des services de Rezilio technologie inc. datée du 1^{er} octobre 2024.

5.11 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

408-09-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 1 630,50 \$, taxes en sus, soit :

- un montant de 888,00 \$ pour les services rendus du 11 janvier au 26 avril 2024 (facture 0000432442);
- un montant de 742,50 \$ pour les services rendus du 2 avril au 15 mai 2024 (facture 0000432443);

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Remplacement du revêtement extérieur du bâtiment multifonctionnel – NDP-2024-06 – soumissions – adjudication

409-09-2024

ATTENDU QUE le bâtiment multifonctionnel situé au 171, rue Jetté, est la propriété du Syndicat de copropriété du bâtiment multifonctionnel NDP-CSS;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux de remplacement du revêtement extérieur dudit bâtiment;

ATTENDU la résolution numéro 09-08-2024 adoptée par le conseil d'administration du Syndicat de copropriété du bâtiment multifonctionnel NDP-CSS le 28 août 2024 déléguant à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le pouvoir d'octroi de contrat et de la maîtrise d'œuvre relativement aux travaux de réfection du revêtement extérieur du bâtiment multifonctionnel;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au remplacement du revêtement extérieur du bâtiment multifonctionnel;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 5 septembre 2024, à savoir :

Entreprises	Prix avec taxes
GMI Construction	211 042,37 \$
Les entreprises Philippe Denis	241 677,45 \$
Construction Hébert & Hébert inc.	245 245,00 \$
Pinard et Rousseau construction inc.	298 796,13 \$

ATTENDU la recommandation du 6 septembre 2024 de M Denis Clermont, architecte, de la firme Architectes Clermont St-Germain associés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à GMI Construction le contrat pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment multifonctionnel, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 211 042,37 \$, taxes incluses;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux;

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1356-2024.

6.2 Réfection rue Gauthier Nord entre les rues Brûlé et Coulombe – services professionnels en ingénierie – NDP-2024-08 – soumissions – adjudication

410-09-2024

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à des services professionnels en ingénierie pour la réfection de la rue Gauthier Nord entre les rues Brûlé et Coulombe;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 9 septembre 2024;

ATTENDU la recommandation du 12 septembre 2024 du comité de sélection constitué dans le cadre de cet appel d'offres qui se résume comme suit :

Soumissionnaires	Pointage final
Les Services EXP inc.	1,5002
GBi Experts-conseil inc.	1,4877
Avizo Experts-conseil inc.	1,0886

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Les Services EXP inc. le contrat pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la réfection de la rue Gauthier Nord entre les rues Brûlé et Coulombe, ladite firme ayant déposé la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au montant de 538 772,85 \$, taxes incluses;

QUE la dépense découlant de la présente adjudication soit financée à l'aide du règlement d'emprunt numéro 1336-2023;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.3 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé No. 12 – soumissions – adjudication

411-09-2024

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé No. 12.

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 10 juillet 2024, à savoir :

Entreprises	Prix avec taxes
Construction Moka inc.	1 864 560,50 \$
BLR Excavation	1 921 286,29 \$
Généreux Construction inc.	1 964 172,54 \$
Les Entreprises Delorme (9151-3010 Québec inc.)	2 087 373,42 \$
Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)	2 580 439,69 \$

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénierie GBI experts-conseils datée du 11 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Construction Moka inc. le contrat pour le prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé No. 12, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 864 560,50 \$, taxes incluses;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux;

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1357-2024.

6.4 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A. Sansregret et le chemin privé No. 12 – mandat de surveillance des travaux

412-09-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la Place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé No.12;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie pour procéder à la surveillance de ces travaux;

ATTENDU QUE deux (2) propositions de services d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux ont été reçues;

ATTENDU la recommandation datée du 11 juillet 2024 de monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat pour la surveillance des travaux pour le prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur la Place Raoul-Rivest, la rue Jean-Duceppe, la place G.-A.-Sansregret et le chemin privé No.12 à la firme Les Services EXP inc., ladite entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme, au montant de 97 700 \$, avant taxes;

QUE les dépenses découlant de la présente soit financée par le règlement d'emprunt 1357-2024.

6.5 Réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve – services professionnels – avenant au mandat

413-09-2024

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a requis de GBI Experts-Conseils inc. un service d'ingénierie additionnel pour le déplacement de l'émissaire et la modification du drainage sur l'avenue Villeneuve;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial pour tenir compte de ce service supplémentaire;

ATTENDU la demande d'avenant DA-2 de GBI Experts-Conseils inc. datée du 26 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un budget additionnel d'un montant de 3 060 \$, plus les taxes applicables, au mandat de GBI Experts-Conseils inc. dans le cadre de la réalisation de travaux d'ingénierie supplémentaires pour les travaux de réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve;

D'autoriser monsieur Michaël Morin, chargé de projet aux services techniques, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1306-2022.

6.6 CGI Environnement inc. – travaux sur la rue Gauthier Nord – réhabilitation ponctuelle de l'égout sanitaire sous le chemin de fer du CN – recommandation de paiement

414-09-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à CGI Environnement inc. l'exécution de travaux d'urgence sur la rue Gauthier Nord dans le cadre de la réhabilitation ponctuelle de l'égout sanitaire sous le chemin de fer du CN;

ATTENDU la demande de la Ville d'installer une gaine supplémentaire;

ATTENDU la recommandation de paiement du 23 août 2024 de monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à CGI Environnement inc. la somme de 27 760,71 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la rue Gauthier Nord dans le cadre de la réhabilitation ponctuelle de l'égout sanitaire sous le chemin de fer du CN et l'installation d'une gaine supplémentaire, cette dépense étant imputable au règlement d'emprunt 1306-2022.

6.7 BLR Excavation – réaménagement de la 3e avenue – recommandation de paiement

415-09-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à BLR Excavation l'exécution de travaux dans le cadre du projet de réaménagement de la 3^e Avenue;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Louis Adam, ingénieur, de la firme Les Services EXP inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 10 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à BLR Excavation la somme de 191 771,95 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement d'emprunt numéro 1341-2023.

6.8 BLR Excavation – construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage – recommandation de paiement

416-09-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à BLR Excavation l'exécution de travaux dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station de pompage pour le poste Bocage;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Rachel Trahan, CPI de GBi Experts-conseils inc., et que cette dernière émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 9 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à BLR Excavation la somme de 473 380,59 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1335-2023.

6.9 Construction & Pavage Généreux inc. – réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve – recommandation de paiement

417-09-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction et Pavage Généreux inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage sur les avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Maxime Pelland, ingénieur de GBi Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 4 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction et Pavage Généreux inc. la somme de 58 478,04 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable aux règlements d'emprunt 1306-2022 et 1356-2024.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Avis de motion – règlement numéro 1367-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

418-09-2024

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1367-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1367-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

419-09-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1367-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

7.2 Avis de motion – règlement numéro 1368-2024 sur les usages conditionnels

420-09-2024

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1368-2024 sur les usages conditionnels.

Dépôt et adoption du premier projet – règlement numéro 1368-2024 sur les usages conditionnels

421-09-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le premier projet de règlement numéro 1368-2024 sur les usages conditionnels.

7.3 Avis de motion – règlement numéro 1369-2024 sur les dérogations mineures

422-09-2024

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1369-2024 sur les dérogations mineures.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1369-2024 sur les dérogations mineures

423-09-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1369-2024 sur les dérogations mineures.

7.4 Avis de motion – règlement numéro 1370-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

424-09-2024

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1370-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1370-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

425-09-2024

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1370-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Société de la Saint-Vincent de Paul – contribution financière

426-09-2024

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Société Saint-Vincent de Paul de Joliette pour les sinistrés touchés par les inondations suite aux fortes pluies du 9 août 2024;

ATTENDU QUE cet évènement a engendré une forte augmentation des demandes de bons alimentaires;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 1 000 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul de Joliette, en soutien financier à l'organisme pour les sinistrés touchés par les inondations suite aux fortes pluies du 9 août 2024.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Association de basketball Persévérance – demande de reconnaissance à titre de mandataire et demande de prêt de locaux à titre gratuit

427-09-2024

ATTENDU QUE l'Association de basketball Persévérance constitue un organisme à but non lucratif dans la région du Grand Joliette et que cette association offre un environnement et un encadrement de qualité pour permettre aux jeunes de s'épanouir dans leur sport;

ATTENDU la demande de reconnaissance faite par L'Association de basketball Persévérance à titre d'organisme mandataire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ainsi que la demande de prêt de locaux à titre gratuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE reconnaître L'Association de basketball Persévérance à titre d'organisme mandataire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et de lui offrir par conséquent les avantages reliés à cette reconnaissance ainsi que le prêt de locaux à titre gratuit pour la poursuite de leurs activités.

9.2 Sentier transcanadien – homologation

428-09-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire s'engager à participer au développement du Sentier Transcanadien en intégrant un tronçon cyclable sur son territoire;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la vision de développement durable et de mise en valeur des activités de plein air de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite offrir à sa population ainsi qu'aux visiteurs et visiteuses, un réseau de sentiers de qualité, sécuritaire et accessible, conforme aux normes et exigences du Sentier Transcanadien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'appuyer la demande d'homologation d'un tronçon cyclable situé sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Sentier Transcanadien;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

DE signifier au Sentier Transcanadien que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies détient tous les droits de passage et autorisations nécessaires délivrés relativement au tronçon proposé;

DE signifier au Sentier Transcanadien que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à exploiter et entretenir le tronçon du Sentier conformément aux exigences, lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur;

DE signifier au Sentier Transcanadien que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à obtenir et respecter toutes les autorisations et permis nécessaires en vertu des lois et règlements applicables;

DE signifier au Sentier Transcanadien que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à se conformer aux guides et politiques du Sentier Transcanadien, en ce qui concerne la qualité, l'entretien, la sécurité, le balisage, la signalisation et l'accessibilité des sentiers;

DE signifier au Sentier Transcanadien que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à installer et entretenir les balises du Sentier Transcanadien sur le tronçon, conformément à un plan de signalisation approuvé par le Sentier Transcanadien;

DE signifier au Sentier Transcanadien que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à limiter les usages sur le tronçon enregistré à des activités légalement autorisées, conformément à la catégorie et au type de sentier pour lesquels il a été construit et homologué auprès du Sentier Transcanadien.

429-09-2024

9.3 Club de soccer Lanaudière-Nord Noir et Or – inscriptions été 2024 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE le Club de soccer Lanaudière-Nord Noir et Or a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison estivale 2024;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, a vérifié ladite liste et recommande le paiement dans sa note du 5 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner la décision selon laquelle le soccer pour la saison estivale 2024 soit subventionné par la Ville pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégorie	Tarif 2024	Subvention de la Ville
Initiation (U4 à U6)	225 \$	112,50 \$
CDC1 (U7 à U12)	320 \$	160 \$
CDC2	415 \$	207,50 \$
CDC3 (U11 à U12)	480 \$	240 \$
Régulier (U13 à U18)	320 \$	160 \$

QUE la Ville verse au Club de soccer Lanaudière-Nord Noir et Or sa contribution sur les inscriptions pour la saison estivale 2024 totalisant un montant de 23 272,50 \$.

430-09-2024

9.4 Soccer intérieur – frais de surface – 2024-2025 – subvention

ATTENDU QUE le Club de soccer Lanaudière-Nord a soumis sa tarification pour la saison du soccer intérieur 2024-2025;

ATTENDU la recommandation datée du 5 septembre 2024 de Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, proposant de reconduire la contribution municipale;

ATTENDU que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies subventionne les activités régulières, mais non le volet compétitif et perfectionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE des frais de surface par inscription au soccer intérieur de la saison 2024-2025 soient subventionnés par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon le tableau suivant :

	Timbits (U5 à U6)	Micro soccer (U7 à U8)	Régulier (U9 à U12)	Perfectionnement (U7 à U12)	Régulier (U13 à U18)	Haute performance
Frais de surface	68,88 \$	68,88 \$	68,88 \$	191,88 \$	215,25 \$	289,76 \$
Coûts d'inscription	280 \$	280 \$	280 \$	550 \$	420 \$	1 000 \$
Subvention NDP	68,88 \$	68,88 \$	68,88 \$	68,88 \$	215,25 \$	215,25 \$

9.5 Marche du Grand Défi Pierre Lavoie – participation et promotion

431-09-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire participer à la marche du Grand Défi Pierre Lavoie qui aura lieu le dimanche 20 octobre 2024 et inciter les prairiquois et prairiquoises à y participer;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir un objet promotionnel en lien avec l'activité;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de Médi-Sécur pour des petites trousse de premiers soins individuelles qui cadrent bien avec l'événement;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire un petit échauffement avant la marche pour préparer les marcheurs ;

ATTENDU la recommandation de madame Marie-France Beaulieu, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs, en date du 5 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville participe à la marche du Grand Défi Pierre Lavoie qui aura lieu le dimanche 20 octobre 2024;

DE procéder à l'achat des petites trousse de premiers soins, au coût unitaire de 3,85 \$ et de les remettre à tous les marcheurs lors de l'événement;

D'octroyer un mandat à madame Joanie Lépine de la clinique Kinésia pour l'échauffement d'avant marche pour un montant de 80 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Mon Afrique en Lanaudière – Une journée en Afrique – demande de commandite

432-09-2024

ATTENDU QUE l'organisme Mon Afrique en Lanaudière sollicitait de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une commandite dans le cadre de la 4^e édition d'Une Journée En Afrique;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de soutenir cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner une aide financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme Mon Afrique en Lanaudière dans le cadre de la 4^e édition de l'événement Une Journée En Afrique qui s'est déroulée le 7 et 8 septembre 2024.

433-09-2024

10.2 Théâtre Caravelle – demande de reconnaissance

ATTENDU QUE la résolution 228-04-2021 reconnaissant l'organisme Théâtre Phare en tant qu'un organisme local ;

ATTENDU QUE le Théâtre Phare a cessé ses activités en transférant ses activités vers l'organisme du Théâtre la Caravelle ;

ATTENDU QUE le Théâtre la Caravelle est un organisme culturel sans but lucratif, constitué officiellement le 22 novembre 2022 ;

ATTENDU la recommandation du 6 septembre 2024 de la Commission du développement culturel et des communications ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reconnaisse le Théâtre la Caravelle comme étant un organisme local, selon les politiques et règlements applicables.

434-09-2024

10.3 Entente annuelle avec CFNJ – renouvellement

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire renouveler l'entente annuelle avec CFNJ concernant la diffusion d'une chronique culturelle sur leurs ondes;

ATTENDU la recommandation datée du 6 septembre 2024 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'acceptation des termes de l'entente avec CFNJ pour la diffusion de 40 chroniques culturelles sur les ondes radiophoniques de septembre 2024 à août 2025;

D'autoriser le paiement du montant se rapportant à l'entente, soit 4 000\$, taxes en sus.

435-09-2024

10.4 Publicité – Club de vélo du Grand Joliette – achat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire promouvoir les saines habitudes de vie;

ATTENDU la recommandation du 6 septembre 2024 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE reconduire l'achat d'une publicité dans l'agenda 2025 du Club de vélo du Grand Joliette au tarif de 150 \$.

436-09-2024

10.5 Renouvellement d'entente Éditions Média Plus Communication 2025 – Bulletin municipal

ATTENDU QUE la compagnie Éditions Média Plus Communication inc. offre le service d'impression du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* en contrepartie de la vente de publicité;

ATTENDU la recommandation du 6 septembre 2024 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler le contrat de l'édition du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* à Édition Média Plus Communication inc. pour l'année 2025;

D'autoriser madame Joanie Laforest, directrice des communications et adjointe à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

437-09-2024

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse